

BALADES VERTES

BALISAGE

COMMENT BIEN BALISER SES CIRCUITS ?
QUELQUES CONSEILS

juillet 2021

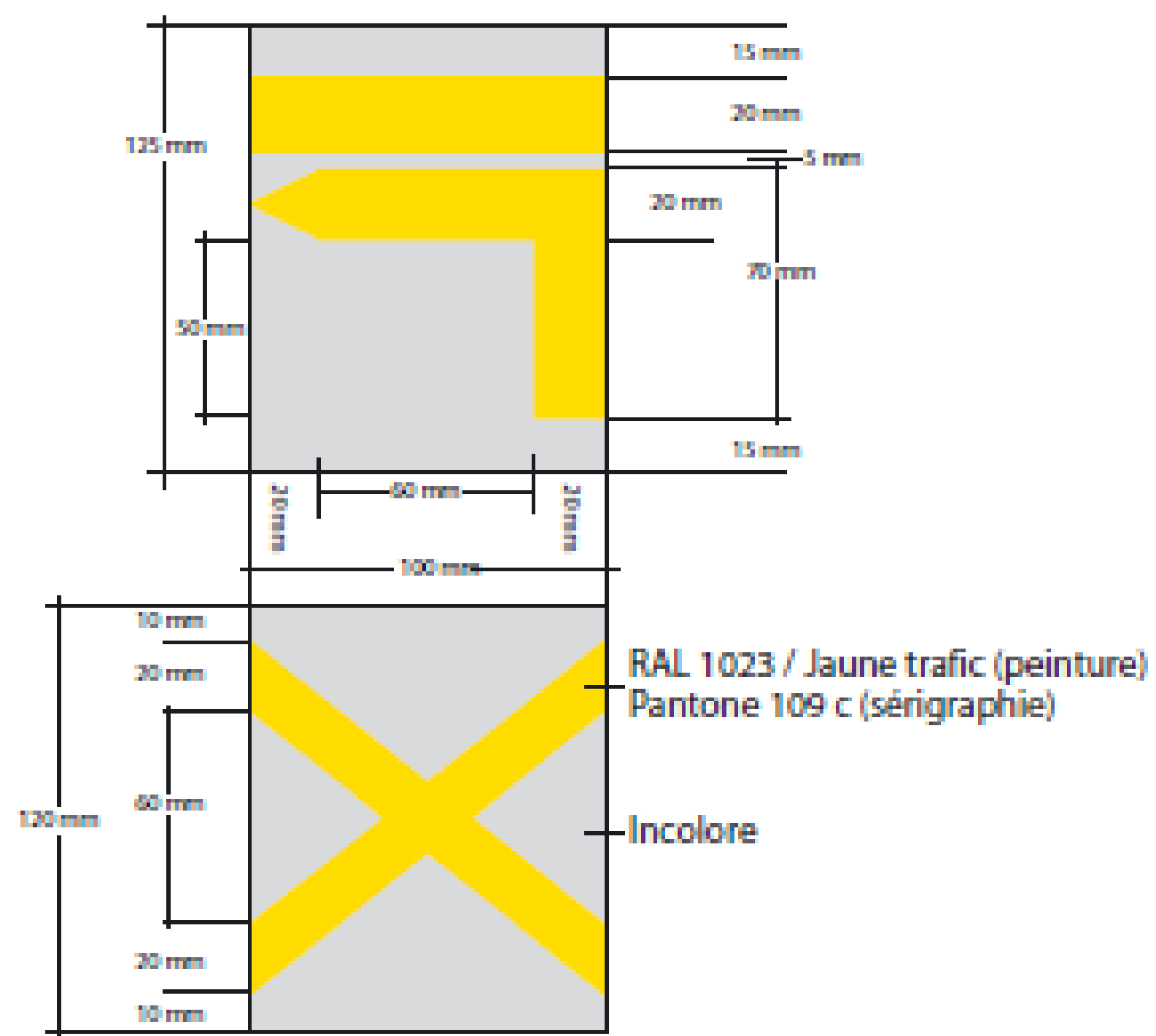
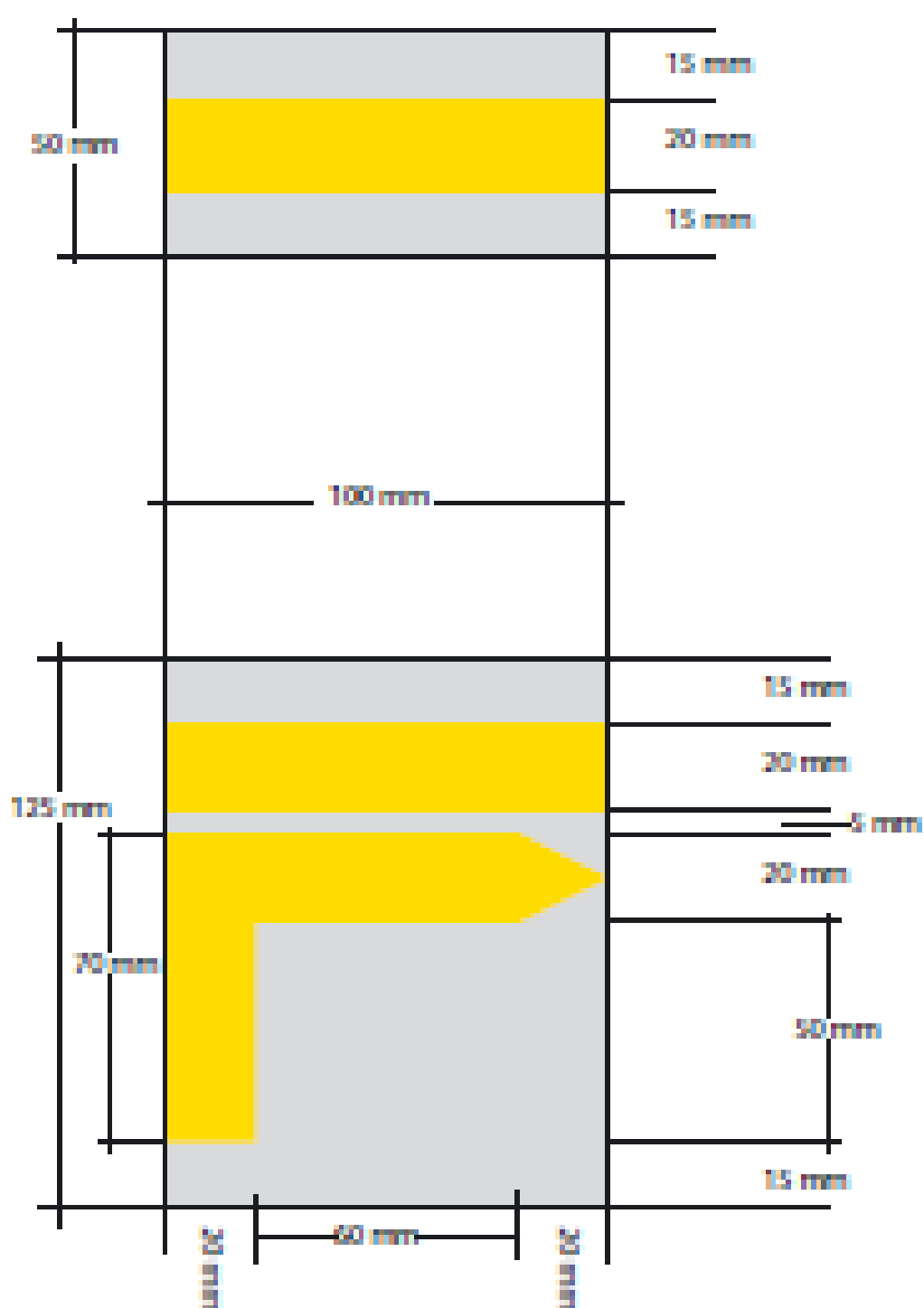


Quelle couleur pour le balisage ?

Quels types de marquage ?

Les randonnées Balades vertes sont des randonnées reconnues par la FFRP, elles correspondent à des circuits de type PR (Promenade et randonnée).
La couleur du balisage et le marquage sont donc normés.

Balisage des itinéraires PR®



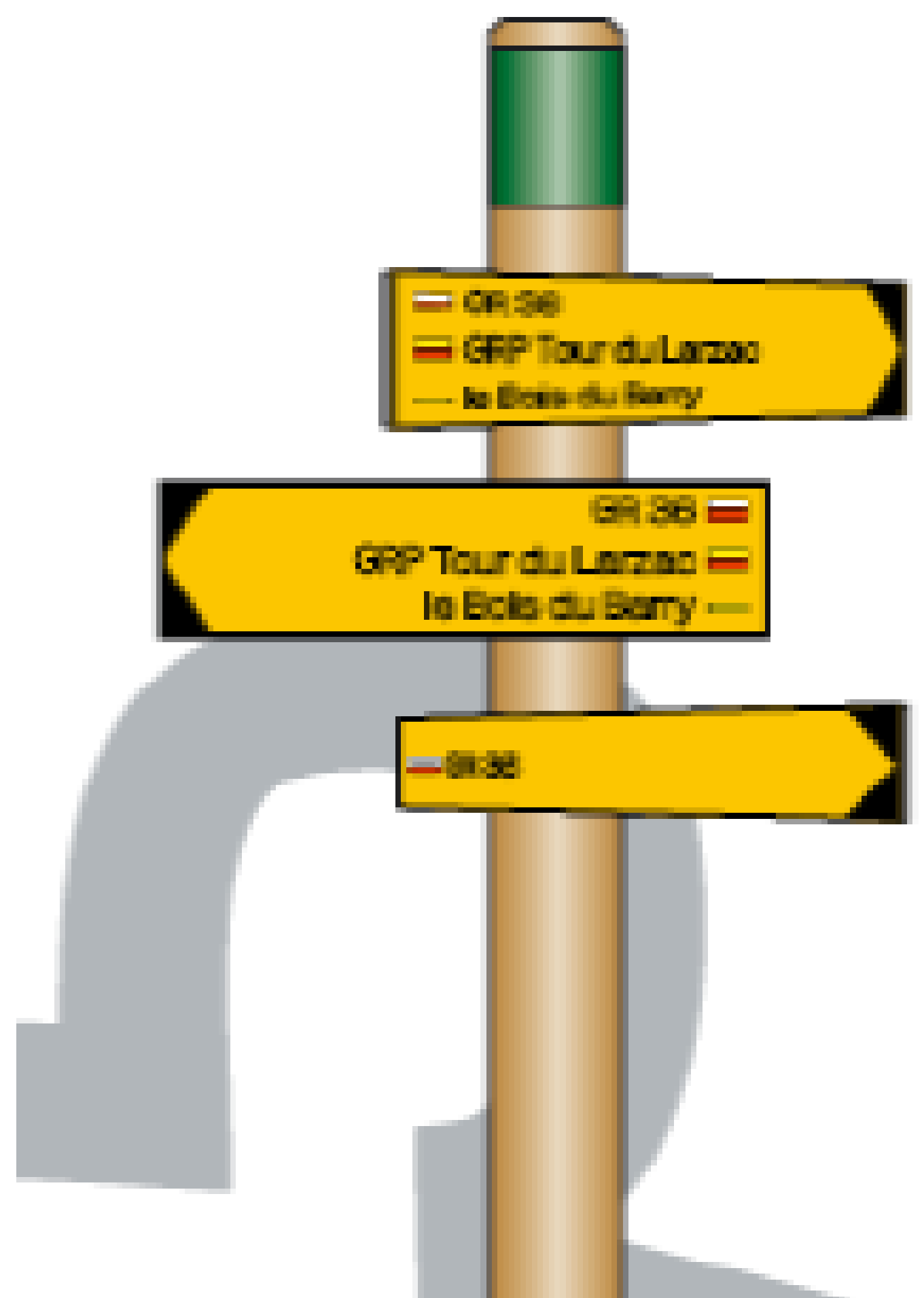
Quel matériel puis-je trouver aux intersections ?

Un des buts des Balades vertes est de mailler les territoires. Aussi, votre circuit peut comporter des portions communes avec celui de la commune voisine.

Il faut en être conscient avant de baliser et connaître ces points de jonction, sinon vous risquez de "fermer" le circuit du voisin.

En plus, des fiches du topoguide, vous remarquerez ce type de poteaux qui peut indiquer une intersection avec la boucle voisine.

Chaque circuit possède son code alpha numérique que vous retrouvez sur les flèches jaunes : M1, S1,... si vous remarquez un code différent du votre alors un autre circuit emprunte le même chemin.



Quel matériel puis-je trouver aux intersections ?

Ce type de matériel financé par les Communautés de Communes mérite aussi votre attention : enlever la mousse, dégager la végétation, redresser les flèches, et en cas de détérioration, le signaler à l'OT ou à la Communauté de Communes. Ce sont des éléments importants du balisage.



Aucun marquage ne doit être peint ou fixé sur ces poteaux, ce n'est pas nécessaire, ils indiquent à eux seuls la bonne direction.

On les nomme : flèches directionnelles.



Sur quels supports puis-je poser mon marquage ? et quelle est la règle à suivre ?

Vous pouvez peindre ou fixer sur les arbres, au sol, sur les poteaux téléphoniques/EDF,... mais en aucun cas sur les panneaux de police.



Autre information importante : **les circuits sont balisés dans les deux sens**. C'est obligatoire.

L'indication doit précéder l'intersection de quelques mètres.

Un trait "continuer" doit être apposé dans le chemin suivant pour montrer aux marcheurs qu'ils sont sur la bonne route.

Sur une longue distance et même s'il n'y a pas d'intersection, confirmer au randonneur, à espace régulier, qu'il est sur la bonne route en utilisant encore le trait jaune. Une croix sera apposée à l'entrée d'un chemin que l'on ne doit pas emprunter.

A répéter dans le sens inverse...

Quel matériel prévoir ? et à quelle fréquence suivre le parcours ?

Au niveau du matériel : pinceaux, peinture jaune d'or, sécateur, balai, pochoirs, éponge, produit nettoyant pour les flèches directionnelles et le totem de départ,...

Prendre la fiche du topoguide, celle-ci indique les jonctions avec les différents circuits.

Les circuits doivent être suivis au moins **1 fois par an**, la végétation pousse vite et peut cacher le marquage.

Les circuits sont balisés **depuis 2006** aussi la plupart du temps, il suffit d'être attentif et de rechercher les anciens marquages, les rafraichir sera suffisant.

La peinture est à la charge de la commune, un pot de 0,5l suffit largement. Ne la diluez pas, vous perdrez en qualité.

D'autres questions ?

Contacts :

Olivier Descours

CC Marcigny 07 84 77 64 88

Florence Lagoutte

OT Marcigny-Semur 03 85 25 39 06



36 Balades vertes sur le territoire :

17 sur la Communauté de Communes de Marcigny

19 sur la Communauté de Communes de Semur

Environ 500km de circuits balisés

**Les tracés GPX sont disponibles sur le site :
brionnais-tourisme.fr**

Début du projet : 2001

1er balisage : 2006